



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2016-140

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture du Gard

| | |
|--|---------|
| 30-2016-09-01-010 - Décision n°2/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature. (6 pages) | Page 3 |
| 30-2016-09-01-009 - Décision n°3/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature (2 pages) | Page 10 |
| 30-2016-09-01-008 - Décision n°4/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature. (2 pages) | Page 13 |
| 30-2016-09-01-007 - Décision n°5/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature (1 page) | Page 16 |
| 30-2016-09-06-001 - décision portant subdélégation de signature de Damienne VERGUIN directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (compétences départementales) (4 pages) | Page 18 |

Préfecture du Gard

30-2016-09-01-010

Décision n°2/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature.



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°2/2016
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires
de Toulouse**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 4 août portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO ;
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à **Monsieur Louis PERREAU**, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Madame Florence ARRIGHI**, conseiller d'administration, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Florence ARRIGHI, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, et à **Monsieur Patrick DENIAUD**, attaché d'administration du Ministère de la Justice, adjoint à la chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 5 000 € par acte :

| CENTRES DE COUT | Délégation donnée au chef d'établissement | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement | Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint |
|--|---|--|--|
| Centre pénitentiaire de Béziers | Monsieur Jean-Jacques Pairraud, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Madame Catherine Pech Directrice des services pénitentiaires adjointe | Monsieur Jérôme Dulhoste, Attaché d'administration du Ministère de la Justice Madame Bernadette Morel, Attachée d'administration du Ministère de la Justice |
| Centre de détention de Muret | Monsieur Jean-Christophe Le Dantec, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Monsieur Didier Hoareau, Directeur des services pénitentiaires adjointe | Monsieur Philippe Blomme, Attaché d'administration du Ministère de la Justice |
| Centre pénitentiaire de Lannemezan | Monsieur Patrice Katz Directeur hors classe des Services pénitentiaires | Madame Nathalie Breque, Directrice des services pénitentiaires | Monsieur Jean-Marc Babou, Attaché d'administration du Ministère de la Justice |
| Centre pénitentiaire de Perpignan | Monsieur Jean-Yves Goiffon Directeur hors classe des services pénitentiaires | Madame Evelyne Lecloirec, Directrice des services pénitentiaires | Monsieur Raymond Jaubert, Attaché d'administration du Ministère de la Justice |
| Maison d'arrêt de Nîmes | Monsieur Luc July, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Madame Maud Deslande Directrice des services pénitentiaires adjointe | |
| Maison d'arrêt de Villeneuve-Les-Maguelone | Monsieur Jean-Luc Ruffenach, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Madame Chrystelle Croise, Directrice des services pénitentiaires adjoint | Monsieur Fabrice Kozloff, Attaché d'administration du Ministère de la Justice |
| Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses | Monsieur Arnaud Moumaneix, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires adjoint | Monsieur Jean-Marc Mermet, Attaché d'administration du Ministère de la Justice |

Article 4 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 4 000 € par acte:

| CENTRES DE COUT | Délégation donnée au chef d'établissement | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement | Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint |
|-------------------------------|---|--|--|
| Maison d'arrêt d'Albi | Madame Arielle Duconseille, Commandant pénitentiaire | Monsieur Patrice Potin capitaine pénitentiaire | Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative |
| Maison d'arrêt de Carcassonne | Monsieur Olivier Vilmart, Capitaine pénitentiaire | Monsieur Nicolas Amouroux, Capitaine pénitentiaire | Madame Aude Cals, Adjointe administrative |
| Maison d'arrêt de Foix | Monsieur Tete Mensah Assiakoley, Commandant pénitentiaire | Monsieur Luc Trebuchon, Commandant Pénitentiaire | Madame Madeline Courjeau, Adjoint administratif |
| Maison d'arrêt de Mende | Monsieur Ab D'Zaher BENLEFKI Commandant pénitentiaire | Monsieur Pierre Masclaux, | Monsieur Jean-Luc Chaptal, surveillant pénitentiaire |
| Maison d'arrêt de Montauban | Monsieur Stéphane Miret, Capitaine pénitentiaire | Madame Monia Ben - Mustapha Capitaine pénitentiaire | Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire administratif |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Maison d'arrêt de Rodez | Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire | Monsieur Christophe Breucq, Capitaine Pénitentiaire | Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative |
| Centre de détention de Saint-Sulpice | Monsieur Philippe Haby, Commandant pénitentiaire | Monsieur Eric Marko, Capitaine pénitentiaire | Madame Catherine Enjalran, secrétaire administrative |
| Maison d'arrêt de Tarbes | Madame Olivier Henaff, Capitaine pénitentiaire | Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire | Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative |
| Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur | Monsieur Pierre Costy, Directeur des services pénitentiaires | Madame Vanessa Evrard, Directrice des services pénitentiaires adjointe | Madame Carole Padie, Secrétaire administrative |

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 2 000 € par acte :

| CENTRES DE COUT | Délégation donnée au chef d'établissement | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement | Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint |
|--|---|---|--|
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot | Madame Véronique Meunier, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation | Mlle Camille Roth, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale | Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif de classe supérieure |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers | Monsieur Jean-Michel Artigue, Directeur des Services pénitentiaires d'insertion et de probation | Madame Stéphanie Lienard, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation | Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif de classe normale |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault | Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées | Madame Stéphanie Varinard, Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Laëtitia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Muriel Laporte, secrétaire administrative |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère | Monsieur Gilles Brossard, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Monsieur Eric Lamboley, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Natacha Ouwasssi, Secrétaire administratif de classe normale |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège | Madame Guylaine Hervy-Perreau, Directrice des services pénitentiaires | Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation | Monsieur Fabien Dambo, Attaché d'administration du Ministère de la justice |



| | | | |
|---|---|--|--|
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude | Monsieur Philippe Juillan Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Céline Munoz-Forte, Directrice Pénitentiaires d'insertion et de probation | Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint administratif |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales | | Madame Stéphanie Jastrzebski, directrice d'insertion et de probation | Madame Béatrice Perron, Adjointe administrative |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn | Madame Nathalie Rambert, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Marie-Claude Vanson, directrice d'insertion et de probation | Monsieur Jean-Michel Hurtrel, Secrétaire administratif |

Article 6 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Coeur » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

| Nom | Prénom | Lieu d'affectation |
|----------|------------|--------------------|
| BIOL | Alain | DISP TOULOUSE |
| GUEGAIN | Gaëlle | DISP TOULOUSE |
| NEGRINI | Marc | DISP TOULOUSE |
| SARGHINI | Fouade | DISP TOULOUSE |
| MEJEAN | Patrick | DISP TOULOUSE |
| LANIS | José | DISP TOULOUSE |
| LOVIOT | Marie-Anne | DISP TOULOUSE |
| PENAUD | Rose-Marie | DISP TOULOUSE |

Article 7 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à :

| Nom | Prénom | Lieu d'affectation |
|----------------|--------------|--------------------|
| AUBRY | Brigitte | CD MURET |
| BRUNO-SALEL | Christine | CD MURET |
| DELSART | Véronique | CD MURET |
| FRANK | Marie-Pierre | CD MURET |
| ENJALRAN | Catherine | CD ST SULPICE |
| LABORDE-MOURET | Christine | CD ST SULPICE |
| HELALI | Farida | CP BEZIERS |
| LECLERC | Laurence | CP BEZIERS |
| RAMON | Jessica | CP BEZIERS |

DISP TOULOUSE
Cité Administrative - Bât G
2, Bld Armand Duportal – CS 81501
31015 TOULOUSE Cedex 6

4



www.justice.gouv.fr

| | | |
|------------------|-----------------|-----------------|
| MOREL | Bernadette | CP BEZIERS |
| DULHOSTE | Jérôme | CP BEZIERS |
| BABOU | Jean-Marc | CP LANNEMEZHAN |
| URSULET | Catherine | CP LANNEMEZHAN |
| MAUPAS | Chrystelle | CP LANNEMEZHAN |
| ABOUT-BOUR | Laurent | CP LANNEMEZHAN |
| ARRIGHI | Gilbert | CP PERPIGNAN |
| JAUBERT | Raymond | CP PERPIGNAN |
| LESNES | Joëlle | CP PERPIGNAN |
| PIANETTI | Dominique | CP PERPIGNAN |
| HIVET | Gisèle | CP TLSE SEYSSES |
| LAVAUD | Marie | CP TLSE-SEYSSES |
| MAMERT | Beatrice | CP TLSE SEYSSES |
| MERMET | Jean-Marc | CP TLSE-SEYSSES |
| BOUISSOU | Stanislas | DISP TOULOUSE |
| CABOT | Laurence | DISP TOULOUSE |
| CHOLEY | Charlotte | DISP TOULOUSE |
| CLARY | Dominique | DISP TOULOUSE |
| CORSAN | Yves | DISP TOULOUSE |
| DENIAUD | Patrick | DISP TOULOUSE |
| LACONDE | Hélène | DISP TOULOUSE |
| SALMON | Thérèse | DISP TOULOUSE |
| SANCHEZ | Nicole-Germaine | DISP TOULOUSE |
| SANCHEZ | Anne-Rose | DISP TOULOUSE |
| SOUDES | Elodie | DISP TOULOUSE |
| SZOPA | André | DISP TOULOUSE |
| TOINET | Marie-Noëlle | DISP TOULOUSE |
| NGUYEN | Geneviève | EPM LAVAU |
| PADIE | Carole | EPM LAVAU |
| BRUN | Chrystelle | MA ALBI |
| MOULIS | Jérôme | MA ALBI |
| CALS | Aude | MA CARCASSONNE |
| GENOVA | Colette | MA CARCASSONNE |
| COURJEAU | Madeline | MA FOIX |
| DE-PASCALE | Anne-Marie | MA FOIX |
| CHAPTAL | Jean-Luc | MA MENDE |
| AKERKAR-BEAULIEU | Magali | MA MONTAUBAN |
| LIEGEOIS | Laurent | MA MONTAUBAN |
| MERIC | Olivier | MA MONTAUBAN |
| DESMAZES | Isabelle | MA NIMES |
| VEZZANI | Olivier | MA NIMES |
| CUSSAC | Brigitte | MA RODEZ |
| DUFOUR | Veronique | MA TARBES |

DISP TOULOUSE
Cité Administrative - Bât G
2, Bld Armand Duportal - CS 81501
31015 TOULOUSE Cedex 6

5

| | | |
|---------------|-------------|------------|
| MANSE | Maryse | MA TARBES |
| KOZLOFF | Fabrice | MA VLM |
| ARNOLD | Christian | MA VLM |
| MARTY | Elian | MA VLM |
| CAROLLO | Véronique | SPIP 11 |
| MEGHABBAR | Fadel | SPIP 11 |
| JUNOT | Christian | SPIP12/46 |
| NALILACARIN | Sandy | SPIP 12/46 |
| OUWANSSI | Natacha | SPIP 30/48 |
| DIACONO | Maryline | SPIP 30/48 |
| DAMBO | Fabien | SPIP 31/09 |
| DE-FIGUEIREDO | Patricia | SPIP 31 |
| GUIRAUD | Marie-José | SPIP 34 |
| POIREL | Evelyne | SPIP 34 |
| SERPINET | Sylviane | SPIP 34 |
| LAPORTE | Muriel | SPIP 65 |
| PERRON | Béatrice | SPIP 66 |
| HURTREL | Jean-Michel | SPIP 81 |
| CARRIE | Flavien | SPIP 82/32 |

Article 8 : Délégation de signature est également donnée à **Monsieur Alain BIOL**, directeur des services pénitentiaires, chef du département patrimoine et équipements, de signer en mon absence, celle de **Monsieur Louis PERREAU** et celle de **Madame Florence ARRIGHI**, les actes d'engagement et mandatement relatifs au BOP 107 code ordonnateur 854031 ;

Article 9 : La décision n°1/2016 du 11 février 2016 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

Signé : Stéphane SCOTTO



Préfecture du Gard

30-2016-09-01-009

Décision n°3/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature

*Décision n°3/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant
délégation de signature*



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°3/2016 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 août 2012 portant nomination de Madame Florence ARRIGHI, détachée dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration du Ministère de la Justice pour exercer les fonctions de secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R.57-6-23 ;

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Louis Perreau directeur hors classe des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse et en son absence à Madame Florence Arrighi, Conseillère d'administration, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles R.57-6-23, R.57-7-64, R.57-7-67, R.57-7-68, D80 et R-57-7-32 du code de procédure pénale.

Article 2

En l'absence simultanée du directeur interrégional des services pénitentiaires, de son adjoint Louis Perreau et de sa secrétaire générale, délégation permanente est donnée à Monsieur Yves Delsol, directeur des services pénitentiaires, chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à Monsieur Daniel Klecha, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse et à Madame Chloé Gardenal, directrice des services pénitentiaires, chef du service du droit pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Les dispositions de la décision n°8/2015 du 18 novembre 2015 sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département des régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 1er septembre 2016

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse

signé : Stéphane SCOTTO



Préfecture du Gard

30-2016-09-01-008

Décision n°4/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature.

*Décision n°4/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant
délégation de signature.*



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°4/2016 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le décret N°97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrête du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 4 août 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur hors classe des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Louis PERREAU, adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Florence ARRIGHI, conseillère d'administration, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 3 : Délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, Attachée d'administration, chef du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

DISP TOULOUSE
Cité Administrative - Bât G
2, Bld Armand Duportal - CS 81501
31015 TOULOUSE Cedex 6

Article 4 : Délégation est donnée à Madame Annick LANCELLE, Attachée d'administration, adjointe à la chef du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 5 : Les dispositions contenues à la décision N°2/2015 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature du 25 mars 2015 sont abrogées ;

Article 6 : Décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon ;

Article 7 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

Signé : Stéphane SCOTTO



Préfecture du Gard

30-2016-09-01-007

Décision n°5/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant délégation de signature

*Décision n°5/2016 du Directeur interrégional des services pénitenciers de Toulouse portant
délégation de signature*

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°5/2016 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Délégation est donnée à :

Monsieur Daniel KLECHA, directeur des services pénitentiaires hors classe, placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Durant ses fonctions d'intérim de chef d'établissement ou d'adjoint au chef d'établissement pour l'ensemble des établissements relevant de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse (Albi, Béziers, Carcassonne, Foix, Mende, Montauban, Rodez, Saint-Sulpice, Tarbes, Lavaur, Lannemezan, Muret, Nîmes, Perpignan, Seysses, Villeneuve-Les-Maguelone)

d'effectuer les actes de gestion suivants :

Actes de gestion administrative

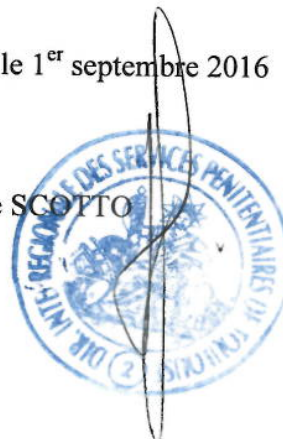
du personnel : gestion administrative, discipline des personnels,

budgétaire et financier : Engagement des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans les limites ouvertes dans les établissements concernés.

Cette délégation est valable pour la durée d'affectation à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse en qualité de directeur placé

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

Signé : Stéphane SCOTTO



Prefecture du Gard

30-2016-09-06-001

décision portant subdélégation de signature de **Damienne VERGUIN** directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (compétences départementales)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DECISION

portant subdélégation de signature de Damienne VERGUIN, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (Compétences départementales)

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret du 9 novembre 2015 portant nomination de Alain FRANCES, en qualité de responsable de l'unité départementale du Gard

VU l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU l'arrêté du 25 août 2016 nommant Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature à Philippe Merle, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Michel DUCROT
- Alain FRANCES

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain FRANCES, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Paul RAMACKERS
- Christiane BATAILLARD
- Didier POTTIER

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Jean DELIMARD
- Alain ZERMATTEN

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Thomas PELLERIN
- Jean-Marc AVIGNON

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet du Gard,
Et, par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
Le ...

Pour le Préfet du Gard,
par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
et, pour empêché,
Le ...

Article 5 : La décision du 12 janvier 2016 est abrogée.

Article 6 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi par intérim, les chefs de pôle et le responsable de l'unité départementale du Gard sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

A Toulouse, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Par intérim



Damienne Verguin

